

Nom de la personne publique

Enlèvement, tri et stockage des produits issus du tri sélectif

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES**

**LOT 2 : PRESTATION DE COLLECTE DES BOUTEILLES
ET FLACONS PLASTIQUES**

ARTICLE 1er - OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché concerne l'enlèvement, le tri et le stockage des produits issus du tri sélectif pour *la personne publique*.

La présente consultation concerne le lot 2 : prestation de collecte des bouteilles et flacons plastiques dans les points d'apport volontaire situés sur le territoire de la *personne publique*.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DE LA PRESTATION

2.1. Parc de conteneurs

Les bouteilles et flacons plastiques sont regroupés dans des conteneurs d'apport volontaire grillagés répartis sur le territoire de la *personne publique* de la façon suivante :

La *personne publique* se réserve le droit d'apporter des modifications sur son parc d'aires grillagées à tout moment. Le prestataire en sera informé dans les meilleurs délais

Le prestataire aura la possibilité de signaler à la collectivité les aires grillagées défectueuses ou créant des difficultés à être vidées, afin que celles-ci fassent l'objet de réparations adéquates, par la collectivité.

2.2. Collecte des bouteilles et flacons plastiques

Les bouteilles et flacons plastiques sont regroupés dans des conteneurs d'apport volontaire. Ceux-ci sont de type aires grillagées réparties sur le territoire de la personne publique.

Le candidat assurera la collecte des bouteilles et flacons plastiques par camion benne de type....

2.2.1 Planning de collecte

Le transporteur suivra un planning de collecte établi par la collectivité, planning basé sur les précédentes années de collecte.

Le titulaire s'engage à se rendre sur les points d'apport volontaire en dehors du planning normal de collecte et dans les x heures suivant l'appel téléphonique de la collectivité, lorsque celle-ci juge que les nécessités du service public imposent un vidage en urgence (conteneur qui déborde, conteneur cassé ou laissant échapper les bouteilles, ...).

En fonction du taux de remplissage observé sur certaines aires grillagées, le prestataire, **en accord avec la collectivité**, pourra modifier son planning de collecte afin de répondre à un besoin de vidage, soit moins régulier, soit plus régulier.

2.2.2 Propreté du point d'apport volontaire

Afin que les sites restent propres, les flacons en plastiques qui pourraient être déposés sur la plateforme en cas de débordement de l'aire grillagée devront être ramassés.

De plus, l'entrepreneur devra assurer le nettoyage du sol de l'intérieur et des alentours de chaque aire grillagée.

Par nettoyage la collectivité entend le balayage des bouchons et autres déchets restant au sol après la collecte.

2.2.3 Collecte de la CCHC seule dans une même tournée

Lors d'une même tournée de collecte des bouteilles et flacons plastiques, le prestataire s'engage à ne vider que les aires grillagées de la *personne publique*. Cela dans le but d'identifier formellement les arrivées au centre de tri, et d'attribuer correctement les tonnages arrivés à la collectivité.

2.3. Transport et livraison des bouteilles et flacons plastiques

Le transport s'entend du dernier point d'apport volontaire vidé sur le territoire de la *personne publique* pour livraison au centre de tri de x.

Cette livraison se fera toujours dans les horaires d'ouverture du centre de tri. Le titulaire préviendra le centre tri pour l'horaire de livraison.

Les tickets de pesées délivrés à l'entrée du centre de tri devront être retournés à la *personne publique* accompagnés des bons de livraison de l'entreprise, à chaque mois échu.

Le bon de livraison comportera notamment :

- date d'expédition
- référence à la commande ou au marché
- identification du transporteur
- identification des fournitures livrées
- tonnage des quantités livrées.

Si les matériaux livrés ne sont pas conformes au cahier des charges du centre de tri, celui-ci aura la possibilité de refuser la livraison.

Dans le cas d'un tel refus, la collectivité se rend sur le site pour un contrôle contradictoire du lot refusé. Si la raison de ce refus est identifiée comme provenant de la collecte (lors du chargement, ou du transport des matériaux), la livraison sera restituée au titulaire du présent lot aux frais de ce dernier.

Si la cause en incombe à la collectivité, celle-ci fera reprendre et éliminer le lot à ses frais.

ARTICLE 3 - QUANTITES

L'opérateur s'engage à collecter et à transporter pendant la durée du marché, toutes les quantités de bouteilles et flacons plastiques provenant des points d'apport volontaire des communes concernées.

Les quantités annuelles maximales sont les suivantes :

	Quantités annuelles maximales
Bouteilles et flacons plastiques	X tonnes

ARTICLE 4 - DETERMINATION DU TARIF

Le prestataire proposera un tarif à la tonne de bouteilles et flacons plastiques livrée au centre de tri. Il est rémunéré mensuellement par la collectivité, en fonction des collectes réalisées.

ARTICLE 5 - SUIVI D'EXPLOITATION

Le prestataire adressera tous les mois à la collectivité, sur support informatique (Excel), (disquette ou mail : *indiquer l'adresse mail*), un compte-rendu d'exploitation faisant apparaître :

- *les communes collectées,*
- *la date de la collecte,*
- *une estimation du volume collecté par numéro de conteneurs,*
- *les tonnages livrés à l'usine de traitement désignée,*
- *la date de la livraison.*

ARTICLE 6 - CONTROLE

Le contrôle de l'application du présent marché sera assuré directement par la collectivité ou par toute autre personne, société ou administration dûment habilitée par celle-ci.

Dans tous les cas, le personnel de contrôle aura libre accès aux ouvrages matériels et bâtiments dépendants de l'exploitation. Il pourra prendre connaissance de tous les documents techniques et comptables nécessaires à l'exécution de sa mission.

Lu et approuvé pour la personne publique
à
le

Lu et approuvé par l'Entrepreneur,
à
le,

BORDEREAU DES PRIX

LOT 2 : PRESTATION DE COLLECTE DES BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES

Prix : (en EUROS par tonne) :

	PROPOSITION
Montant en € HT	
TVA à 5,5%	
Montant en € TTC	

Fait en un seul original,

à

le

Signature du soumissionnaire,
(précédée de la **mention manuscrite** *lu et approuvé*)